

MODALITE D'INTERVENTION LABEL PUBLICS EN DECOUVERTE

PARTENARIATS DEPARTEMENTAUX

Objectifs :

- Favoriser les actions culturelles sur le territoire concernant des esthétiques peu présentes ou originales, des thématiques spécifiques à dimension artistique, culturelle ou patrimoniale
- Mettre en place des actions en direction des publics cibles identifiés par le Département (collégiens, jeunes fréquentant les centres de loisirs, scolaires, extra-scolaires, plus de 60 ans, publics empêchés..) en relation avec leur territoire.
- Valoriser des sites patrimoniaux

Bénéficiaires :

- Structures professionnelles publiques ou privées basées dans le département ou hors département développant des actions ou des projets reconnus et témoignant d'un savoir-faire particulier. Ces structures devront avoir au minimum un permanent dans leurs équipes.

Présentation des projets :

La structure devra se rapprocher du Pôle Culture Patrimoines Animation et Vie associative pour l'élaboration d'un projet de partenariat au minimum 6 mois avant le dépôt du dossier de demande de subvention. Cette démarche s'inscrit dans une logique de co-construction d'actions dans le cadre du label Publics en découverte.

Le bénéficiaire devra fournir un projet d'action au 30 novembre de l'année N-1 de mise en œuvre du projet avec un budget prévisionnel détaillé et une demande de financement.

Modalités d'intervention :

L'intervention du Département sera calculée en fonction du budget global de la structure, du budget spécifique des projets et actions proposées annuellement.

Le calcul de l'aide financière prendra en compte l'ensemble des partenariats financiers de la structure et la dimension du projet proposé.

Engagement du bénéficiaire:

- Co-construire annuellement un programme de projets et d'actions en concertation avec le Département
- Fournir annuellement un bilan qualitatif et quantitatif des actions et projets réalisés
- Etablir une convention annuelle avec le Département détaillant les objectifs visés et les modalités des actions et leurs mises en œuvre.

▶ Le bénéficiaire mettra à disposition du Département la matière et les éléments utiles, pour la promotion des évènements soutenus dans le cadre du label Publics en découverte et ceci dans un respect des délais indispensables au bon déroulement des opérations de promotion effectivement retenues.

▶ Le bénéficiaire s'engage à signaler sur les **documents de communication** la participation du Département, en utilisant notamment le **logo et le label « Publics en découverte »** selon les prescriptions de la charte graphique départementale.

Paiement de la subvention :

Les modalités de versement seront précisées dans les conventions de partenariat.

**Département de la Haute-Loire
Pôle Culture Patrimoines Animation et vie associative
1 place Monseigneur de Galard – CS20310
43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex
Tel 04 71 07 43 76 – email : culture@hauteloire.fr**